



REÇU LE

21 DEC. 2024

MAIRIE DE LA MALHOURE

Madame le Maire
Mairie
1 rue Landsegal
22640 LA MALHOURE

Ploufragan, le 12 décembre 2024

LL-IR-MP- 2024-12-038

Affaire suivie par : Charlotte YANN

Téléphone Assistante : 06 37 19 90 21

Objet : Révision générale du Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire,

Vous avez transmis, pour avis, le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de votre commune à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne-Côtes-d'Armor et je vous en remercie.

Sur le Rapport de présentation

Votre commune compte 14 entreprises artisanales. Cela représente une densité artisanale de 22,73 entreprises pour 1 000 habitants, ce qui est inférieur à la densité observée à l'échelle de l'intercommunalité.

Par ailleurs, pour obtenir une vision plus globale sur l'emploi, il serait pertinent d'inclure, en plus du dénombrement des emplois salariés, le nombre d'emplois non-salariés, intégrant les entrepreneurs du territoire.

Sur le PADD :

Tissu économique en milieu rural

Votre volonté de « pérenniser le tissu économique en milieu rural » est tout à fait louable. Cependant, il est essentiel de demeurer attentif aux éventuelles répercussions sur le dynamisme du centre-bourg. Ainsi, les activités sans vitrine, qui ne génèrent pas de flux marchand significatif, peuvent trouver leur place en dehors du centre. En revanche, pour les activités commerciales susceptibles de créer du flux marchand, il serait préférable de les intégrer au centre-bourg afin de renforcer son attractivité.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne

Campus de l'Artisanat et des Métiers • CS 90051 • 22440 Ploufragan • Tél. : 30 06

www.cma-bretagne.fr

CMA FORMATION

Sur le Règlement :

OAP et secteur "gisement n°7"

Le choix de démolir deux bâtiments de stockage pour créer sept logements dans ce secteur soulève une question stratégique :

Dans le PADD, vous mentionnez que « *Pour répondre aux besoins quotidiens des habitants, la commune souhaiterait disposer d'un espace permettant de grouper les offres de vente directe du territoire. Actuellement, la commune ne dispose d'aucun local commercial disponible ou vacant.* »

Les espaces de stockage démolis auraient-ils pu être envisagés comme une opportunité pour accueillir cette offre commerciale ?

Considérant l'ensemble de ces éléments, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne – Côtes-d'Armor émet **un avis favorable**.

Espérant qu'ils vous apporteront une contribution utile à cette procédure de révision, sachez également que mes équipes et moi-même restons à votre disposition pour vous apporter l'expertise nécessaire sur le champ des Métiers.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma sincère considération.



Ludovic LORRE
Président de la CMA - CND des Côtes-d'Armor